



quels droits après un abandon de domicile pour un couple pacsé

Par **alex27**, le **01/11/2012 à 12:48**

Bonjour,

Pacsés et propriétaires d'une maison depuis moins d'un an, mon conjoint a abandonné le domicile conjugal depuis quelques jours.

Quelles démarches dois-je faire s'il ne donne pas signe de vie d'ici quelques jours?

Quels sont mes droits et mes devoirs quant au remboursement du crédit et le paiement des factures de la maison (lui gagnant plus que moi, je n'arriverais pas à pourvoir à toutes ces dépenses...)

merci pour vos réponses!

Par **youris**, le **01/11/2012 à 16:29**

bjr,

vous êtes sans doute emprunteur solidaire du crédit souscrit, donc pour l'organisme de crédit peu importe qui paie les remboursement vous ou votre partenaire (et non votre conjoint)mais vous devrez rembourser seule si votre partenaire ne paie pas sa part.

s'agit-il d'une disparition ou d'un départ volontaire de votre partenaire ?

cdt

Par **alex27**, le **02/11/2012 à 11:00**

Il s 'agit d'un départ volontaire